



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

AUTORISATION D'ENSEIGNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		référence dossier :
Déposée le 23/04/2026	Complétée le 23/04/2026	N° AP08405426F0011
Par :	SIGNÉ Suzanne	
Demeurant à :	1298 Route des Vignères 84300 CAVAILLON	
Représenté par :	VALLEPIN PERIER Allison	
Pour :	Pose deux enseignes sur façade local commercial	
Sur un terrain sis :	115 Avenue de la Grande Marine 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	

Le Maire de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE

Vu la déclaration préalable susvisée,
Vu le livre V – Titre VIII – Chapitre 1^{er} – article L.581-6 et R. 581-8 du code de l'Environnement,
Vu le règlement local de la publicité, zone ZP4

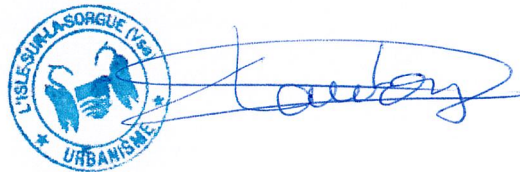
DECIDE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition au projets d'enseignes décrit dans la demande susvisée.

Décision exécutoire le **28 MAI 2026**

L'ISLE SUR LA SORGUE, le **28 MAI 2026**

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,



Florence CHAMBON

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.
- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

Direction de l'Urbanisme

Tel : 04.90.38.55.04

Mail : urbanisme@islesurlasorgue.fr

SIGNE SUZANNE
1298 Route des Vignères
84300 CAVAILLON

Affaire suivie par : Alain COSTE
Dossier : AP08405426F0011
Demandeur :
Déposé le : 09/02/2024
Complété le :
Travaux : Pose d'enseignes

OBJET : Autorisation préalable d'installation d'enseigne et RAPPEL du dépôt obligatoire d'un dossier relatif à la construction, la modification ou l'aménagement d'un Etablissement Recevant du public.

Madame,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint l'autorisation pour la demande d'autorisation préalable d'une nouvelle installation d'enseigne citée en référence.

Par ailleurs je vous rappelle les principales formalités concernant **la construction, la modification ou l'aménagement d'un Etablissement recevant du public, qui nécessite également le dépôt d'une autorisation préalable (art L111-8 du Code de la Construction et de l'Habitation).**

Celle-ci permet de contrôler la prise en compte du **respect des règles relatives à la sécurité et à l'accessibilité de ce public sous la forme d'un dossier comprenant ces éléments (notices et plans).**

Dans l'attente de ce dossier, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

L'ISLE SUR LA SORGUE le **12 8 MAI 2026**
L'adjointe à l'urbanisme



Florence CHAMBON